

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 7 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 19 heures, le CCAS de Plaudren s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Présidente, en session ordinaire, l'ordre du jour a été transmis aux membres le 27 février 2023.

Présents : LE LUHERNE Nathalie, GEORGES Régine, EVENO Joëlle, PASCO Marie-Dominique, THOMAS Annick, OFFRET Maryse, GURTLER Christine, ROCHER Gwladys, FERIR Michaël, Martine LORIC

Absents excusés : Manuela LE BARBIER

Votants : 10

L'appel est effectué et le quorum est constaté.
Le PV de la séance du 17 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

N° 2023 CCAS 02-003- APPROBATION COMPTE DE GESTION 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Régine GEORGES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L.1612 ;

CONSIDERANT que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être voté tous les ans préalablement au compte administratif ;

CONSIDERANT que le résultat du compte administratif 2022 doit concorder avec les résultats du compte de gestion 2022 du comptable ;

CONSIDERANT un résultat de clôture 2022 déficitaire de 9168,51 € (décomposé en un déficit de 12762.94 € en section d'investissement et un excédent de 3594.43 € en section de fonctionnement).

IL EST PROPOSÉ :

- **D'APPROUVER** le compte de Gestion 2022
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document y afférent

N° 2023 CCAS 02-005-ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSAP CLARPA

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Régine GEORGES

Vu la convention qui lie le CCAS à l'ASSAP CLARPA, qui mentionne que le CCAS doit apporter son soutien en prenant toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'équilibre financier de l'exercice comptable réalisé par le CLARPA.

Vu l'inoccupation de lits et l'augmentation des salaires durant l'année ayant entraîné une perte financière.

IL EST PROPOSÉ :

- **DE PROVISIONNER et D'ATTRIBUER** la somme de 13754€ à l'ASSAP CLARPA (cette dépense est prévue au budget 2023).
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent au dossier.

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 7 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept mars à 19 heures, le CCAS de Plaudren s'est réuni en Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LE LUHERNE, Présidente, en session ordinaire, l'ordre du jour a été transmis aux membres le 27 février 2023.

Présents : Mmes LE LUHERNE Nathalie GEORGES Régine, EVENO Joëlle, PASCO Marie-Dominique, THOMAS Annick, OFFRET Maryse, GURTLER Christine, ROCHER Gwladys, FERIR Michaël, Martine LORIC

Absents excusés : Manuela LE BARBIER

Votants : 9

L'appel est effectué et le quorum est constaté.
Le PV de la séance du 17 janvier 2023 est adopté à l'unanimité.

N° 2023 CCAS 02-004- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE PLAUDREN,

Rapporteur : Madame Régine GEORGES

En vertu des dispositions de l'article L2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son ou sa Président(e).

Procédant au règlement définitif du budget pour l'exercice 2022, il est proposé de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Fonctionnement 2022	Dépenses	41 182,80 €
	Recettes	44 777,23 €
	Résultat d'exécution	3 594,43 €
	Résultat reporté	10 983,69 €
	Résultat de clôture	14 578,12 €
Investissement 2022	Dépenses	13 973,94 €
	Recettes	1 211,00 €
	Résultat d'exécution	- 12 762,94 €
	Résultat reporté	39 537,61 €
	Résultat de clôture	26 774,67 €

En section de fonctionnement, l'exercice budgétaire 2022 dégage un excédent de 3 594,43 €.

En section d'investissement, l'exercice budgétaire 2022 a un déficit de - 12 762,94 €.

CONSIDERANT que la Présidente du CCAS doit se retirer lors du vote du compte administratif ;

IL EST PROPOSÉ :

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document afférent au dossier

4 – QUESTIONS DIVERSES

Le secrétaire de séance
Michaël FERIR



Fin de séance à 20h10
La Présidente du CCAS de PLAUDREN,
Nathalie LE LUHERNE

